

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 24 juin 2024 à 19h00

à l'auditorium du CIP

Président : M. Sébastien Wyss, PLR

Secrétaire du procès-verbal : Mme Lorrie Houlmann, vice-chancelière

Invités : M. Thierry Niederhauser, conducteur de travaux, KD Architecture SA
M. Yann Rindlisbacher, ingénieur, directeur de succursale, ATB SA
M. Philippe Wastian, responsable administratif Energies et Réseaux
M. Raphaël Chappuis, administrateur des finances

1. Appel

L'appel auquel procède Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, secrétaire, fait constater la présence de 33 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

M. Amaury Habegger, PLR
M. Vincent Glauser, CM
M. Werner Liechti, Groupe Débat
Mme Karine Voumard, CM

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024
4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2024
5. Réponses aux interpellations

I. Décisions

6. Bureau du Conseil général, remplacement de Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat, 1ère vice-présidente
7. Commission des Finances, remplacement de Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat
8. Commission des Finances, remplacement de M. Gabriel Yoder, PS
9. Commission du Développement territorial, remplacement de Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, PS
10. Commission Energies et Réseaux, remplacement de Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, PS
11. Promenade 3, réfection de la dalle au nord, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 1'78'300.-
12. Zone 30 km/h, concept de circulation sur l'ensemble du village, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 371'200.-
13. Motion de M. Thierry Gagnebin, PS et M. Sébastien Wyss, PLR, intitulée "Motion urgente" (P3D)
14. Motion de Mme Deborah Kläy, UDC, intitulée "Quel avenir pour le patrimoine bâti de la municipalité"
15. Comptes 2023, adoption

- 16. Rapport d'activités 2023 du Conseil municipal
- II. Projets en cours du Conseil municipal**
- 17. PDComE
- 18. Informations du Conseil municipal

III. Divers

- 19. Résolutions
- 20. Motions – postulats
- 21. Interpellations
- 22. Petites questions
- 23. Correspondance au Conseil général
- 24. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2024

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

5. Réponses aux interpellations

M. Vital Gerber, Groupe Débat (« Délégué-es » : c'est-à-dire)

Réponse de M. Hervé Gullotti, maire : « Le Conseil municipal remercie le dépositaire de l'interpellation pour sa demande qui lui donne l'occasion de fournir quelques éclaircissements sur la démarche proposée par la commission Développement de la Cité. Il se félicite de pouvoir compléter et affiner l'information officielle qui a été faite au moment de la nomination par l'Exécutif de M. Richard Vaucher en tant que délégué, bien que la démarche ait été faite en parfaite transparence.

Le Conseil municipal est conscient que la démarche n'est pas habituelle dans le processus courant du fonctionnement d'une commune. La Ville de Moutier a ouvert la voie en 2010 en nommant un « délégué à la promotion économique » dans le but de promouvoir la place commerciale et industrielle prévôtise. L'intention du Conseil municipal de Tramelan est plus modeste et a été décidée de manière circonstancielle, en lien avec la personne qui s'est mise à disposition spontanément.

L'initiative de désigner par la Municipalité un « délégué à l'économie » a été réfléchi par la commission Développement de la Cité et a été saluée par le Conseil municipal à plusieurs égards.

D'une part, le délégué est membre de la commission. Cela facilite la transmission d'informations à la commission, chargée de soutenir l'Exécutif dans les questions liées à l'économie au sens large mais aussi au développement de la localité dans une acceptation toute aussi large de la définition.

D'autre part, la Municipalité profite de l'expérience et du réseau de M. Vaucher, dont le parcours professionnel et associatif a une résonance avec le développement de la région de Grand Chasseral.

Dans le détail, le mandat de M. Vaucher est défini comme suit : M. Vaucher, libéré de ses occupations professionnelles et associatives principales, il s'est mis à disposition de la Municipalité de son propre chef dans le but d'offrir une partie de sa nouvelle disponibilité au service de la communauté. Il est actif pour Tramelan de manière bénévole, sans engagement communal fixe, ni contrat de travail. M. Vaucher offre de son temps et de son expérience selon son bon vouloir, sans contrepartie pécuniaire et sans en tirer un quelconque avantage. M. Vaucher n'est affilié à aucun parti politique et n'a pas d'intérêt financier dans une quelconque entreprise établie à Tramelan. Dénuée de pouvoir décisionnel, son action se veut constructive et orientée vers un développement harmonieux de la cité, dans l'esprit des options et des objectifs définis par le CM et la commission Développement de la cité.

M. Vaucher est principalement actif sur demande de la Mairie, du Conseil municipal ou du conseil d'administration de Tramelan Economie Industrie SA. Il conseille et fait le lien avec le Conseil municipal selon les besoins de ce dernier. Il participe de manière consultative à des démarches entreprises par la CM et son objectif est avant tout d'apporter un consensus sur des projets communaux d'envergure et de créer des liens entre les différentes parties prenantes.

Un descriptif de poste pour ce rôle est prévu dans le cahier des charges de la commission, qui n'a toutefois pas été élaboré. La commission qui s'est donnée elle-même cette tâche ne conçoit pas pour le moment la nécessité de le rédiger dans la mesure où l'action de M. Vaucher est ponctuelle.

Le Conseil municipal n'exclut pas la nomination d'autres « délégués ». Il s'agit d'une question d'opportunités et de besoin de l'Exécutif. Les conditions-cadre d'engagement sont également à observer, de sorte de ne pas tomber dans l'écueil du lobbysme que craint l'interpellateur. La question se posera certainement prochainement au Conseil municipal qui a été adopté en séance du 30 avril 2024 le projet d'établissement d'un Plan directeur de l'énergie qui l'engage dans différentes mesures à prendre d'ici 2035 et qui propose d'une part la constitution d'un groupe de travail « énergie » et d'autre part la nomination d'un « délégué à l'énergie ».

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait » de la réponse.

M. Jacques-Éric Favre, PS (Pose de 2 miroirs aux carrefours Migros Grand rue et 943 Grand rue)

Réponse de M. Hervé Gullotti, maire : « La Police administrative s'est rendue sur place avec l'OPC pour étudier la faisabilité. L'OPC confirme que la pose de miroirs peut être justifiée pour la sécurité au débouché de la rue du Collège sur la Grand-Rue et également de la Rue de la Printanière sur la Grand-Rue.

Suite à cette approbation de l'OPC, la Police administrative va demander un devis pour la pose de ces miroirs et les budgéter pour l'année 2025. Sauf contrainte inattendue, la demande est donc en bonne voie pour recevoir une réponse favorable. »

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse.

I. DECISIONS

6. Bureau du Conseil général, remplacement de Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat, 1ère vice-présidente

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le Groupe Débat, le Conseil général nomme à l'unanimité Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, en qualité de 1^{ère} vice-présidente du bureau du Conseil général avec effet immédiat, en remplacement de Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat, démissionnaire au 30 avril 2024.

Le président souhaite beaucoup de plaisir à Mme Piccand au sein de ce bureau.

7. Commission des Finances, remplacement de Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le Groupe Débat, le Conseil général nomme à l'unanimité Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de Mme Saralina Thiévent, démissionnaire au 30 avril 2024.

Le président souhaite beaucoup de plaisir à Mme Piccand au sein de cette commission.

8. Commission des Finances, remplacement de M. Gabriel Yoder, PS

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le Parti Socialiste, le Conseil général nomme à l'unanimité Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, PS, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de M. Gabriel Yoder, PS, démissionnaire au 15 mars 2024.

Le président souhaite beaucoup de plaisir à Mme Koçinaj Coçaj au sein de cette commission.

Remarque : M. Quentin Landry, UDC, rejoint la séance à 19h15.

Remarque : Le Président indique que la majorité absolue est désormais fixée à 18.

9. Commission du Développement territorial, remplacement de Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, PS

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe Parti socialiste le Conseil général nomme à l'unanimité Liridona Zenelaj Bujari, PS, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, PS, démissionnaire au 20 juin 2024.

Le président souhaite beaucoup de plaisir à Mme Liridona Zenelaj Bujari au sein de cette commission.

10. Commission Energies et Réseaux, remplacement de Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, PS

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe Parti socialiste le Conseil général nomme à l'unanimité M. Jacques-Eric Favre, PS, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, PS, démissionnaire au 20 juin 2024.

Le président remercie M. Favre pour sa disponibilité.

11. Promenade 3, réfection de la dalle au nord, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 178'300.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, précise que toutes les informations se trouvent dans le message mais que M. Thierry Niederhauser du bureau d'architecture Kipfer est à disposition pour toutes questions techniques.

Le président donne directement la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'objet.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 178'300.- TTC pour la réfection de la dalle au nord du bâtiment de la Promenade 3.

12. Zone 30 km/h, concept de circulation sur l'ensemble du village, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 371'200.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, explique que ce rapport est le fruit d'une motion qui a été transmise du Conseil général au Conseil municipal. Ce dernier a par la suite chargé la commission du développement territorial de son élaboration. Il rappelle que cela s'inscrit aussi dans la lignée du rapport CITEC qui entendait améliorer la sécurité des enfants sur les cheminements piétonniers à destination des écoles. Ce projet a également pour but de donner réponses à différentes demandes et pétitions qui sont parvenues au Conseil municipal de plusieurs quartiers, notamment des Dolaises et de la Rue du 26-mars. L'objectif du 30 km/h est quadruple : d'une part, il s'agit de renforcer la sécurité sur les routes communales qui ont été pour beaucoup d'entre elles construites et élaborées à une époque où le trafic motorisé était réduit voire même pour certaines d'entre elles, inexistant. Il s'agit aussi d'améliorer la convivialité et la qualité de vie dans nos différents quartiers, de contribuer à la protection de l'environnement et aussi de promouvoir la mobilité douce. Le principe général de cette introduction du 30 km/h est de veiller à ce que le respect des limitations de vitesse se fasse assez naturellement pour qu'il n'y ait pas de contraintes excessives, et d'autre part, le principe de clarté. L'automobiliste doit savoir à quelle vitesse il a le droit de rouler. Cela implique que l'on ne multiplie pas les changements de limitation. C'est la raison pour laquelle la commission est arrivée à la conclusion que la meilleure solution était l'introduction d'une zone 30 km/h généralisée sur les routes communales, exception faite pour la route cantonale qui elle ne dépend pas des organismes communaux. La question s'est posée de quelques exceptions, il est apparu que notamment sur l'axe Rue du Nord et Rue du 26-Mars/ Rue de la Paix, le nombre de véhicules en stationnement présentait des dangers (portière qui s'ouvre ou piétons qui débouchent entre les voitures). La Combe-Aubert dispose aussi d'un carrefour délicat et d'un cheminement piétonnier où beaucoup d'enfants doivent traverser la rue. Enfin, une demande du Home Oasis qui est situé à proximité et qui doit manœuvrer avec un bus pour s'engager sur la rue avec une très mauvaise visibilité. Les coûts concernent les dépenses minimales, c'est-à-dire les signalisations, marquage des rues, mobiliers urbains. D'autres mesures pourraient être prises dans le cadre de travaux de réaménagement ou de réfection de certaines de nos rues comme on l'a fait au cours de ces dernières années que ce soit à la Rue du 26-Mars,

à la Rue de la Printanière ou encore à la Rue des Prés. La commission a fait appel au bureau ATB. Elle s'est inspirée du rapport qui avait été établi à l'époque même si les exigences du droit supérieur en matière de zone 30 km/h sont moins grandes aujourd'hui qu'à l'époque. La commission des Finances et le Conseil municipal ont préavisé cet objet favorablement. Il y aura par la suite un délai référendaire et une mise à l'enquête publique qui permettra le dépôt d'oppositions. Pour bien clarifier les choses, il rappelle que le Conseil général se prononce ce soir sur le principe de l'introduction de la zone 30 km/h généralisée ainsi que sur son crédit. Il précise que le Conseil général ne se prononce pas sur les mesures d'aménagements de détails ou d'autres mesures préconisées dans le rapport qui concernent le secteur Chemin des Sources, Rue du Plan, du Stand, le quartier du Ténor, le Collège Ouest, la Rue de la Place ou d'autres emplacements sur lesquelles des dispositions complémentaires pourraient être prises. Ces mesures-là feront l'objet de décisions ultérieures et seront également soumises à une mise à enquête publique.

M. Gagnebin cède la parole à M. Yann Rindlisbacher, ingénieur, directeur de succursale, ATB SA, qui présente le projet.

Remarque : M. Elvis Lehmann, PLR, rejoint la séance du Conseil général à 19h35.

Remarque : M. Pierre Sommer, CM, rejoint la séance du Conseil général à 19h35.

Le président remercie pour la présentation dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, le PS, le Groupe Débat et le PLR préavisent favorablement l'objet. L'UDC en revanche préavisé négativement l'objet.

Mme Audrey Châtelain, PS, demande si la variante choisie par le Conseil municipal est bien celle munie de quatre zones, trois rues, et les Reussilles et non la variante, huit zones ou la Rue de la Printanière et la Combe-Aubert restaient en zone 50 km/h.

M. Rindlisbacher répond qu'il s'agit bien de la variante énoncée.

Pour M. Quentin Landry, UDC, sa fraction UDC estime qu'un changement aussi important et qui impacte fortement la mobilité du village devrait passer en votation populaire. Les dépenses sont scindées en plusieurs étapes alors que le montant réuni dépasserait les CHF 500'000.- de la compétence du Conseil général. Il ajoute que d'un point de vue personnel, on a toujours tendance à ajouter des restrictions dans plusieurs domaines alors qu'on a tous une responsabilité individuelle. Il y a des choses bien dans ce projet mais il serait préférable d'investir cet argent sous la route et non au-dessus, selon lui.

M. Quentin Landry, UDC, propose un amendement.

M. Rindlisbacher précise que les coûts supplémentaires, hors crédit, ne sont pas du tout nécessaires pour que le projet fonctionne. Il soulève qu'en faisant quelque chose de très modeste dans un premier temps, le projet s'améliorera au fur et à mesure des années. La commune a utilisé le dossier de 2011 pour mettre en pratique certains éléments passés dans des crédits de rues. Il relève que si l'on veut joindre l'esthétique, la sécurité et l'efficacité c'est autour du million et non CHF 300'000.- qu'il faut tabler. Il parle uniquement de l'aspect technique.

Mme Audrey Châtelain, PS, relève que cela fait 15 ans qu'il y a eu le rapport concernant la sécurisation des routes dans le village. Un projet est maintenant présenté avec la possibilité de sécuriser les enfants qui emprunteront ces routes où les véhicules circuleront à des vitesses qui seront adaptées. Elle estime qu'au vu des coûts et des aménagements pour les piétons et écoliers, il y a tout avantage pour le Conseil général d'aller de l'avant dans ce projet. Il est temps que la commune puisse offrir ça aux écoliers ainsi qu'à la population.

M. Christophe Gagnebin, CM, indique que le choix de soumettre cet objet au référendum obligatoire est une décision qui regarde la fraction UDC. La question est de savoir si cette décision est vraiment plus importante qu'une autre. Il rappelle qu'il existe le référendum facultatif pour cet objet. M. Gagnebin s'oppose à l'idée d'ajouter CHF 200'000.- supplémentaires. Le projet tient en compte la situation financière communale et se contente de prendre des mesures qui doivent être prises pour que le projet puisse fonctionner. Il estime que cela serait faux de faire voter d'emblée CHF 200'000.- de plus, car ce qui est intéressant, c'est de d'abord tirer les expériences sur les mesures prises dans un premier temps et de corriger le tir en fonction de ce qui est respecté ou non. Il faut aussi tenir compte de la législation. Peut-être que des choses deviendront nécessaires et d'autres ne le seront plus puisque ces travaux seront accomplis dans un horizon de 5 voire 10 ans, au fur et à mesure aussi de la réfection de certaines rues. Il pense qu'il est beaucoup plus sage d'intégrer ces mesures-là aux futurs crédits routiers sur lesquels le Conseil général et le peuple devront toujours se prononcer.

M. Quentin Landry, UDC, se met à la place du citoyen qui aurait voté non il y a 10 ans. Le projet est relancé sans l'avis du peuple.

M. Gagnebin répond que l'objet n'est jamais passé en votation populaire.

Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat, relève que les retours de la population ont été reçus par différents moyens, notamment, via le rapport Citec qui a été envoyé à tous les parents d'enfants des différentes écoles. Il y a eu de nombreuses interpellations, motions ou autres quant à la mobilité et à la problématique liée à la Grand-Rue. Elle indique que la commission du développement territorial a essayé d'amener une approche pragmatique qui réponde rapidement aux interrogations et aux soucis des citoyens. Elle recommande, par conséquent, au Conseil général d'accepter l'objet et insiste sur le fait que le projet a beaucoup été réfléchi au sein de la commission et n'a pas été élaboré à la légère.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, annonce que sa fraction se réjouit de voir ce projet arriver à bout touchant et qu'il puisse entrer dans sa phase de concrétisation. Effectivement, les questions de sécurité sont des interrogations récurrentes qui viennent aussi de la part du Conseil des parents de manière très régulière. Il relève que ce n'est vraiment pas un montant élevé par rapport à ce que l'on gagne en matière de sécurité des écoliers, notamment. Il relève encore une fois que dans ce crédit, un montant de CHF 100'000.- est indépendant de la limitation de vitesse 30 km/h, qu'il s'agit simplement de mesures de sécurisation. Il est tout à fait justifié que le Conseil général accepte ce crédit ce soir. Le Conseil général se prononce de manière globale sur le projet ce soir mais il est aussi bon d'entendre la préoccupation des citoyens afin qu'ils ne fassent pas résistance sur des points précis et comme évoqué précédemment, le quartier du Ténor a émis des demandes pour être entendu depuis 2022. De ce fait, quelles sont les intentions du Conseil municipal pour prendre en compte les préoccupations citoyennes ?

M. Gagnebin répond que les préoccupations citoyennes sont contradictoires. Pour l'instant, ce qui a été pris comme décision pendant la durée des travaux sur la Grand-Rue cet été, c'est de mettre en bordiers autorisés les rues du Stand/du Plan et chemin des Sources pour éviter un report du trafic transit. Cette mesure devait être élaborée rapidement car elle est limitée à six mois. Cette décision a été prise d'entente avec les services compétents de la Police cantonale et de l'Office des Ponts et Chaussées du Canton de Berne. Par la suite, le problème de cet axe demeure. C'est effectivement une rue qui n'est

pas adaptée pour accueillir un trafic important, que ce soit en raison de deux virages serrés et du fait que les issues des immeubles débouchent immédiatement sur la route elle-même. Cette rue a été construite à l'époque où il n'y avait pas de trafic motorisé. La solution serait peut-être de trouver une voie qui permette de maintenir le passage des habitants du Ténor, tout en freinant néanmoins le trafic de transit en provenance des Lovières ou alors le trafic de transit qui servirait à contourner des embouteillages qu'il y aurait sur la Grand-Rue. La commune analysera ce qui pourrait être possible mais M. Gagnebin soulève que cet exercice n'est pas facile. Une décision peut être pas consensuelle devra être prise par la suite. Il ajoute qu'un nouveau problème vient s'ajouter à l'exercice avec la réfection du passage à niveau du Jeanbrenin, jugé non conforme par l'Office fédéral des Transports.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, demande s'il est possible d'ajouter bordiers et vélos autorisés sur les panneaux car il serait dommage de pénaliser le trafic cycliste dans le cadre de ces restrictions.

M. Gagnebin rappelle que c'est bien le trafic motorisé qui est interdit. Ce qui veut dire qu'avec un vélo c'est autorisé.

M. Quentin Landry, UDC, dépose l'amendement suivant : soumettre l'objet en votation populaire : 6 voix favorables, 29 voix défavorables et 2 abstentions. L'amendement est donc rejeté.

Le Président passe ensuite au vote le crédit d'engagement de CHF 3'71'200.- TTC pour établir un concept de circulation sur l'ensemble du village en zone 30 km/h qui est accepté par 28 voix favorables, 2 voix défavorables et 5 abstentions.

13. Motion de M. Thierry Gagnebin, PS et M. Sébastien Wyss, PLR, intitulée "Motion urgente" (P3D)

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole : « Le Conseil municipal est conscient que la décision vous appartient. Les débats ont eu lieu dans ce cénacle à deux reprises maintenant. Il attend votre décision par rapport au sort que vous ferez à cette motion. Il aimerait rappeler néanmoins que cette motion engage l'avenir de la cité. Le Conseil municipal regretterait qu'il y ait de la part du Conseil général une forme de soutien à l'inertie par rapport à ce qui est proposé dans la motion. Le Conseil général rappelle que tout est ouvert encore une fois et qu'il y a des enjeux locaux, régionaux, cantonaux dans ce texte. « Il est extrêmement important pour vous aussi de savoir ce que vous voulez de votre avenir à Tramelan », lance-t-il. Bien-sûr que le Conseil municipal se pliera à la décision mais il vous invite à soutenir cette motion ».

Le président cède la parole à M. Thierry Gagnebin, PS.

Les motionnaires souhaitent maintenir cette motion et se réjouissent que le Conseil municipal la soutienne également. L'industrie horlogère, la micromécanique est au cœur de notre village, fait partie de son ADN et a influencé grandement le développement et le caractère de Tramelan. En acceptant cette motion, nous nous engageons à une réflexion approfondie et à une stratégie respectueuse et appropriée pour notre communauté. Renoncer à un développement, voire appeler à la décroissance est un très mauvais signe pour les employeurs déjà implantés et pour ceux qui pourraient s'installer ici. Bien que le développement économique connaisse des hauts et des bas, il faut souligner que les friches industrielles sont rares, voire inexistantes, dans notre commune. Cela témoigne de notre engagement de longue date envers un développement économique rationnel. D'ailleurs l'industrie joue aussi un rôle en rénovant l'existant à l'exemple de la Sulzer,

Ergas, des anciennes usines. Elle a créé des emplois qui ont permis de fidéliser et de réaugmenter la population qui était en chute libre jusqu'au début des années 2000. Ce n'est pas que des frontaliers qui travaillent dans la commune ! La population a augmenté de 400 habitants en 20 ans. Pour la petite anecdote, les frontaliers ont rapporté CHF 350'000.- d'impôts en 2023, ce qui n'est pas négligeable. Ce revirement de notre économie depuis les années 2000 a permis de remettre les finances communales à flot. Avant d'attendre que Tramelan bénéficie d'un nouvel essor, les finances communales présentaient même un découvert au bilan, autant dire à mon avis que le développement de la zone des Lovières en particulier de la ZPo4 « Fin Les Lovières » mais aussi l'extension du ceff COMMERCE et du haut des Lovières ne sont pas étrangers à cette évolution positive. L'amélioration des transports publics, la pérennisation de ceux-ci qui doivent amener à une augmentation du nombre d'usagers de ces transports publics passent par de tels projets et même si tout ne se fait pas par le train, nous préférons voir demain un bus électrique tourner à droite ou à gauche en allant sur le Pont de la Formation, ce qui symboliserait ainsi un projet d'avenir prometteur plutôt que de voir le trafic individuel s'intensifier encore tout en ne faisant que traverser notre village pour se rendre dans la zone industrielle d'une autre commune, ceci sans retombée favorable pour la commune de Tramelan. Pour toutes ces raisons, nous invitons le Conseil général à accepter cette motion.

Le Président remercie M. Thierry Gagnebin, PS, pour ce complément d'information.

La fraction Groupe Débat, par la voix de Mme Manila Monti-Charmillot, laisse la liberté de vote.

Les fractions PS et PLR préavisent favorablement le projet. Le Parti UDC préavise quant à lui négativement la motion.

Le président ouvre la discussion.

M. Vital Gerber, Groupe débat, rapporte que le Parti a eu de la peine à savoir quoi décider avec cette motion. Il avoue ne pas très bien comprendre sur quoi le Conseil général est censé voter ce soir et a donc une série de questions. La première question concerne le titre « motion urgente ». Comme vous le savez, la législation communale ne prévoit aucune intervention parlementaire urgente, formellement, l'urgence ne peut pas être demandée. Ici, il s'agit apparemment du titre mais la motion désigne en même temps le mode d'intervention, il y a donc une certaine ambiguïté. Cette motion a été déposée alors que le Conseil général avait décidé d'agender une séance extraordinaire qui a été déposée avant. Entre temps, cette séance extraordinaire a eu lieu, qu'est-ce que ça veut dire « urgent » ?

M. Thierry Gagnebin, PS, répond que l'urgence vient de la réaction qu'il y a eu très rapidement après la présentation qu'avait faite le bureau ATB au Conseil général. C'est lié à une réaction très émotionnelle, et il leur est apparu urgent dans le même cadre que le débat sollicité lors d'une séance extraordinaire que cet objet puisse être traité rapidement. L'idée d'urgence était de ne pas laisser tarder cet objet afin de ne pas permettre à l'aspect émotionnel de s'étendre et que de mauvaises informations circulent dans le village.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, rebondit sur les fausses informations, et relève que dans la motion, on parle de « spéculation qui ne serait que le fruit de l'imagination ». M. Gerber n'arrivait pas à bien comprendre car le lien est fait avec la CRTU (conception régionale des transports et de l'urbanisation). Dans cette CRTU il y a des plans qui existent. Qu'est-ce qui est du fruit de l'imagination ? Est-ce les plans de la CRTU qui sont les fruits de l'imagination ou les citoyens qui ont pris la peine de les consulter et qui sont incapables de les comprendre et qui donc n'expriment que le fruit de leur imagination ?

Selon M. Thierry Gagnebin, PS, pour eux, motionnaires, l'idée est d'aller au bout d'un projet pour pouvoir se positionner sur quelque chose d'abouti. Ce qui a été présenté était un avant-projet qui doit être développé et qui nécessite encore un certain nombre d'études complémentaires, de phases de consultation et autres. Tout stopper à ce stade ne permet pas d'avoir une vision suffisamment aboutie pour pouvoir se positionner. La CRTU émettait des hypothèses et autres, ce n'est pas quelque chose d'inscrit dans le marbre. Ce sont des choses qui doivent encore être adaptées, finalisées et améliorées.

Le Président demande à M. Vital Gerber, Groupe Débat, s'il a encore beaucoup de questions. Il presse ce dernier car il ne souhaite pas y consacrer toute la soirée.

M. Gerber remercie le président pour sa neutralité.

M. Gerber note qu'avant-projet est l'équivalent « à fruits de l'imagination ». Il se dit mal à l'aise car il a l'impression qu'en lisant cette motion, on pourrait lire un texte du Conseil municipal. Il est aussi mal à l'aise d'entendre les arguments qui sont présentés. On parle comme s'il s'agissait de voter avec cette motion si on est pour ou contre ce projet, ce n'est pas ce que M. Gerber lit dans les décisions pour lesquelles le Conseil général est censé se prononcer. Ceci l'interroge, est-ce le rôle du Conseil général de faire du copier-coller de ce que veut le municipal pour en faire une motion et pour ensuite, voter, l'autorisation du Conseil municipal à faire ce qu'il voulait faire.

Pour entrer plus en détail, sur les 4 points sur lesquels le Conseil général doit se prononcer : le point 2 dit : « respecter les procédures urbanistiques en vigueur », on fait une motion pour respecter les procédures mais si l'on n'accepte pas la motion, les procédures ne sont pas respectées ? Ou alors c'est une motion inutile ? La 3^e question est un problème relatif au point 4 : cela va au-delà des procédures puisque le P3d est du ressort du Conseil municipal mais si on demande d'aller au-delà des procédures, est-ce que l'on doit voter pour les procédures ou pour aller au-delà des procédures. Dernière question, pour tout regrouper en une seule intervention, tout ce qui est demandé depuis le début, c'est justement qu'il puisse y avoir le débat, et maintenant, mais pas quand on aura investi des dizaines de milliers de francs pour essayer de faire un emballage à cette pilule, ça ne passe pas forcément. Cela le gêne que l'on demande l'urgence pour voter ce soir dans une procédure où la population n'est appelée à se prononcer que tout à la fin quand tout sera ficelé, alors qu'au fonds, on voit bien que c'est maintenant que le débat devrait avoir lieu. Le Conseil général a aussi eu la présentation de la Chambre d'économie publique lors de la séance extraordinaire. Le Conseil général a aussi vu ce qui a changé au moment où ce Pôle de développement économique a été décidé et c'est là-dessus que le débat devrait avoir lieu. Est-ce que l'on veut une extension du pôle de développement économique ? On a entendu de la part de la Chambre d'économie publique, qu'il y avait, il cite « des changements de la structure industrielle régionale avec l'émergence de grande quantité », donc ce qui est en projet c'est des projets de 10'000 m² et ce qu'on nous cite en exemple c'est les champs-de-Boujean, ce n'est pas le fruit de son imagination, il renvoie à la présentation de la Chambre d'économie publique. Au fonds, le débat ça devrait être celui-là. Est-ce qu'on veut transformer Tramelan en champs-de-Boujean ?

M. Hervé Gullotti, maire, se permet de prendre la parole car le Conseil municipal a été pris à partie dans l'intervention de M. Gerber. Il explique que tout d'abord le Conseil municipal ne dicte pas les interventions qui sont déposées ici au Conseil général. Il rappelle qu'il y a des discussions et des échanges de points de vue en séance de fraction. Il n'est pas impossible que certains membres du Conseil général nourrissent leurs interventions et leurs remarques que les conseillers municipaux sont autorisés à faire en séance de fraction. Nous n'avons pas dépensé des milliers de francs pour ce projet qui est présenté ce soir. Il a déjà été dit et il le rappelle, nous avons libéré un crédit de CHF 20'000.- pour que le bureau puisse accomplir cette étude pour autant que la motion passe la rampe ce soir. Finalement, il demande aux membres du Conseil général de dépassionner ce débat. Effectivement, il n'y a pas eu beaucoup de débat et c'est regrettable.

Ce que l'on entend ne provient que d'une direction et il le regrette. Si le Conseil général accepte cette motion cela donnera une direction à suivre au Conseil municipal. Il réitère sa demande de dépassionner ce débat car ce n'est pas comme ça que nous allons construire un projet auquel les citoyennes et citoyens de la commune pourront s'identifier.

Le Président remercie M. Hervé Gullotti, maire, pour ces précisions.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, souhaite préciser deux choses. La première c'est que l'on peut être opposé à cette motion ou même au projet de PDE sans être pour autant décroissant voir passéiste, c'est important de le citer car ça été plusieurs fois faussement dit. D'autre part, ce qui est important c'est que si l'on souhaite sacrifier 8 hectares de terres agricoles il faut que ce soit un projet qui soit voulu par la population et c'est pour ça qu'elle souhaiterait que la population soit intégrée, plus intégrée dès le début pour savoir quel développement elle veut pour la commune. Cela veut dire soit avec un PDE et des entreprises externes que l'on ne pourra pas forcément choisir ou est-ce que ce sera une autre forme de développement qui soit économique ou autres. C'est pour ça qu'elle aimerait bien que la population soit appelée à se prononcer par un vote ou une consultation maintenant et pas quand le projet est terminé et ficelé et que l'on a fait en sorte que ce P3D soit acceptable. C'est pour ça qu'elle ne soutiendra pas cette motion, non pas parce qu'elle est contre le débat ou contre le développement, c'est parce qu'elle le veut d'une autre manière.

M. Sylvain Riard, PS, a de la peine à comprendre l'idée d'aller à l'encontre d'un projet comme ça pour le moment. C'est vrai qu'il y a beaucoup de questions, il y a des choses qui peuvent être de l'imaginaire ou pas. Des solutions ont été proposées, elles ne sont peut-être pas optimales actuellement. Il y a déjà des problèmes de trafic dans le village dont le Pont de la Formation. L'avantage avec une étude comme celle-ci, c'est qu'on va pouvoir amener un projet avec une réflexion qui va au-delà de juste 8 hectares sacrifiés. Aujourd'hui si on va vis-à-vis de la population en demandant est-ce que vous êtes d'accord de sacrifier 8 hectares pour l'industrie, ce n'est pas la même chose que si on arrive avec quelque chose qui tient la route ou on a réfléchi dans l'ensemble tant au niveau de la circulation et des problèmes que l'on rencontre déjà au village afin d'arriver avec des solutions. L'avantage de pouvoir proposer, de pouvoir réfléchir et de mettre en place une étude c'est que ça permet aussi de réfléchir à des problèmes qu'on a déjà maintenant et qui vont encore s'accroître avec ce qui a été construit dernièrement.

Le Président remercie M. Sylvain Riard, PS.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe l'objet au vote.

Au vote, le Conseil général accepte par 18 voix favorables, 12 voix défavorables et 5 abstentions la réponse à la motion « Motion urgente" (P3D) ».

14. Motion de Mme Deborah Kläy, UDC, intitulée "Quel avenir pour le patrimoine bâti de la municipalité"

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, prend la parole : « Le service des Infrastructures remercie le Parti UDC pour la motion déposée. Elle va permettre de revoir la rentabilité de nos bâtiments communaux, de revoir l'ensemble des investissements qui ont été fait, de revoir la valeur immobilière, la valeur AIB mais ceci prendra un temps considérable pour son élaboration. C'est pourquoi le service des Infrastructures a proposé au Conseil municipal de transformer cette motion en postulat et d'ensuite travailler avec les différentes commissions comme cela a été demandé. Enfin il propose de créer un groupe de travail une fois que le service a pu établir l'ensemble des bâtiments de ce patrimoine de 110 millions et

de travailler sur l'étude de rentabilité afin de pouvoir proposer quelque chose. Je vous recommande de respecter le choix du Conseil municipal de transformer cette motion en postulat ».

Le Président cède la parole à Mme Déborah Kläy, UDC, motionnaire.

Mme Déborah Kläy, UDC, déclare que le Service des Infrastructures a été mis au courant de cette motion. Malheureusement, la commission des Infrastructures, elle, n'a pas été nantie. Le thème n'a pas été présenté ni débattu au sein de ladite commission. Ceci est regrettable. Les motionnaires décident par conséquent de maintenir la motion et de ne pas la transformer en postulat.

La parole n'étant plus demandée, le président passe la parole aux rapporteurs de groupe.

L'UDC et le PLR préavisent favorablement le maintien de la motion.

Les fractions Groupe Débat et PS préavisent négativement le maintien de la motion, la jugeant trop contraignante pour le Parti socialiste.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Déborah Kläy, UDC, déclare qu'ils comprennent que c'est un dossier très conséquent et qu'il implique beaucoup de personnes mais il s'agit d'un sujet important qui doit être pris à bras le corps. Ils souhaitent maintenir la motion pour qu'elle puisse finalement aboutir à quelque chose de constructif.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, indique que sa fraction tout comme le Parti socialiste ont eu beaucoup de discussions à ce sujet et auraient aimé que la motion soit transformée en postulat pour les raisons évoquées par M. Ducommun. Elle estime dommage que cette motion finisse par être refusée alors qu'elle part d'une bonne idée. Elle invite le Conseil général à transformer la motion en postulat.

Mme Déborah Kläy, UDC, propose une interruption de séance à 20h25. La motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.

La séance reprend à 20h32.

Le Président demande la prise de position des motionnaires.

Mme Déborah Kläy, UDC, prend la parole et explique que le premier sentiment qu'ils ont eu après avoir reçu la réponse du Conseil municipal, c'est que cette motion ne semblait pas importante à leurs yeux car elle n'avait même pas été présentée au sein des commissions. Après discussion avec M. André Ducommun, CM, et le Parti UDC, il a été constaté que ce projet tient à cœur au Service, et ce malgré sa charge. Par conséquent, ils acceptent la transformation de la motion en postulat.

Le Président passe au vote l'objet.

Au vote, à l'unanimité des membres du Conseil général, la motion est acceptée et changée en postulat.

15. Comptes 2023, adoption

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole à M. le maire.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Ce sont des comptes 2023 très positifs que nous vous soumettons ce soir, avec un bénéfice au compte général de CHF 106'646.54 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 500'500.-.

Vous avez pu le lire dans le rapport explicatif au compte global, l'impôt sur le revenu des personnes physiques a dépassé son objectif de 3.25 % à CHF 9'263'300.-. Le bonus sur l'estimation quote-part 2022 du décompte des Œuvres sociales présente également un excédent de revenus de CHF 383'800.-.

Les comptes 2023 présentent en outre une réserve de politique financière de CHF 3'455'476.30 et une fortune nette de CHF 3'358'416.78, avec CHF 38'585'435.27 de capitaux propres sur un passif qui s'élève à CHF 50'161'675.33.

Les financements spéciaux en page 191 se portent également bien, ce qui permet de dire sans rougir que les finances communales ont les reins solides. Nous n'avons pas dû prélever sur ces fonds pour la 6^e année consécutive.

Ceci ne doit pas cacher le fait que nous attendons des années 2026 et 2027 plus compliquées lorsque la réserve de réévaluation liée au passage du MCH1 au MCH2 sera entièrement dissoute (2025). Depuis 2021, elle permet aux comptes communaux de bénéficier d'une alimentation annuelle de CHF 1'461'809.79.

La commune est en outre confrontée à des investissements importants à venir sur le réseau électrique, la construction du hangar des pompiers et la réfection de la Route cantonale dans le secteur de La Paule. Dans son plan d'investissements 2024 – 2029, la commune prévoit CHF 5'440'000.- en 2025, CHF 3'968'000.- en 2026, etc..., soit un total de CHF 61'288'000.- pour les prochaines années, dépenses pour lesquelles il faudra prévoir des amortissements totaux qui vont grever les budgets successifs : CHF 374'000.- en 2025 ; CHF 506'000.- en 2026, etc. Mais on le sait : la commune ne dépense jamais autant annuellement qu'elle le prévoit. En 2024 par exemple, les autorités ont déjà accepté des crédits d'investissement pour 4'334'000.-. Elle n'en a payé que CHF 1'723'828.06 qui contient aussi des dépenses de crédits antérieurs à 2024.

A noter encore que la part communale au décompte de l'aide sociale et la part communale au salaire des enseignants du secondaire I ne cesse d'augmenter. Pour cette dernière par exemple, elle est passée de CHF 1'467'900.- en 2013 à CHF 2'557'700.- en 2023, soit une hausse de CHF 1'110'000.- en dix ans. Une machine financière qui s'emballe et contre laquelle les communes ne font que subir. Un clin d'œil à nos députés qui pourraient intervenir à Berne.

Tout ceci n'est que projections qui ne signifient pas que tous ces investissements se feront. Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille. Le Conseil municipal a lissé son programme d'investissement au maximum de façon à répartir les dépenses d'investissement au plus

urgent sur les cinq prochaines années. En outre, fin 2027, la commune aura achevé l'amortissement du patrimoine administratif existant qui charge annuellement le budget de CHF 659'086.70.

En conclusion, le Conseil municipal invite le Conseil général à réfléchir sur une stratégie financière à long terme, à laquelle il s'associe volontiers. Le Législatif a d'ores et déjà débuté avec la motion de votre collègue Deborah Kläy sur l'avenir des bâtiments communaux. Concernant le financement de l'exploitation des infrastructures communales, sachez qu'une motion interpartis a été déposée au Grand Conseil qui demande au canton une conception des installations sportives communales d'importance régionale (au même titre que ce que connaît la culture) ainsi que la création des conditions d'octroi de

subventions étatiques à la planification, à la construction, à la transformation et à la rénovation desdites par le canton, ce qui n'existe pas pour le moment. Avec sa piscine et sa patinoire, Tramelan pourrait ainsi bénéficier à l'avenir, si le texte passe la rampe, de soutiens financiers pour leur exploitation.

Je vous remercie de votre attention ».

Le président laisse les rapporteurs de groupe s'exprimer.

Les rapporteurs de groupe préavisent tous favorablement l'adoption des comptes communaux 2023.

Le président ouvre la discussion. Il propose de passer le document chapitre par chapitre.

Point 25, 2 Formation

Mme Manila Monti Charmillot, Groupe, Débat, demande ce qui est compris dans le budget Quarta ? Qu'est-ce qui n'a pas été utilisé ?

M. Raphaël Chappuis, administrateur des finances, répond qu'il s'agit des élèves qui suivent leur 11^e année à Bienne.

Mme Monti Charmillot précise qu'elle souhaite savoir si le budget est basé sur une estimation du nombre d'élèves.

M. Chappuis ne reçoit pas d'informations, il budgète cinq personnes à CHF 8'000.-

Mme Monti Charmillot constate une forte augmentation des frais des salaires des enseignants. Est-ce que ceci peut être aussi dû à davantage de demandes en matière de logopédies ou de ce genre d'exemples dans le système scolaire ?

M. Chappuis répond par la négative. La logopédie ou autres ne sont pas inscrits dans le même compte. Les mesures OMPP sont dans le coût des enseignants, ce qui augmente le compte.

M. Chappuis informe que la charge totale des coûts des enseignants est dans un pot commun du canton et vient réparti en nombre d'UTP (unité de travail à temps plein). C'est ainsi qu'on arrive et aussi en fonction des données des classes à Tramelan à des coûts qui en 10 ans ont pris l'ascenseur, pour le même nombre d'élèves. Il relève qu'en 2013, la commune comptait 515 écoliers qui fréquentaient l'école obligatoire. Il y en a un tout petit peu moins actuellement mais la commune paye un million de plus. Cela représente 3 dixièmes de quotité d'impôt. La commune ne peut malheureusement rien faire.

La discussion n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'approuver les comptes de l'exercice 2023, avec remerciements à son auteur M. Raphaël Chappuis.

16. Rapport d'activités 2023 du Conseil municipal

L'entrée en matière n'étant pas contestée. Le président passe la parole au vice-président de la Commission de gestion (CoGest).

M. Georges Juillard, UDC, prend la parole : « Au nom de la CoGest, nous préavisons favorablement le rapport d'activités 2023 ».

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Les rapporteurs de groupe préavisent tous favorablement l'objet.

Le président ouvre la discussion et passe en revue les chapitres du rapport.

Mme Audrey Chatelain, PS, regrette qu'il n'y ait pas de rapport provenant du bureau de coordination (anciennement bureau de mairie) qui réunit tous les chefs de service. Il avait été mentionné que cela serait fait. Est-ce qu'il en a été décidé autrement ? Pour quelle raison celui-ci n'y figure pas ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'effectivement le bureau de coordination a remplacé le bureau de mairie. Il n'a pas les mêmes fonctions que le bureau de mairie qui était à l'époque l'Office du personnel. Avec l'introduction d'un RH, son rôle est différent. Le Conseil municipal est tout à fait ouvert à l'idée d'introduire le bureau de coordination dans le rapport annuel bien que ce ne soit pas un véritable organe communal en tant que tel, c'est un endroit où maintenant les chefs de service ont la possibilité d'échanger sur de nombreux dossiers qui concernent des questions transversales ou du fonctionnement même de l'administration.

Pages 58, Domaines publics : M. Quentin Landry, UDC, relève qu'il est mentionné que les places de pique-nique font l'objet d'un mandat annuel forfaitaire auprès de deux entreprises locales pour l'entretien. Il a cherché à savoir à combien se monte le montant forfaitaire et qu'elle était le cahier des charges des entreprises. Il a obtenu réponse auprès du Conseil municipal avec un montant de quelques milliers de francs mais qu'il n'y avait pas de cahier des charges. M. Landry se fait la réflexion, est-ce bon de procéder par un montant forfaitaire ? Il se dit que cela serait peut-être une piste pour financer l'élaboration de toilettes sèches proposées en motion par M. Favre.

Commission des Finances : Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, fait part de son étonnement de ne pas voir la commission des Finances figurée dans le rapport. C'est une commission du Conseil général au même titre que la commission de gestion, qui elle, figure dans le rapport. Elle suggère de l'intégrer dans le rapport à l'avenir, ne serait-ce que pour mentionner les membres, le nombre de séances et quelques informations supplémentaires.

Page 23, Chancellerie – Contrôle des habitants : M. Christophe Vienat, PLR, demande s'il n'y a pas possibilité pour une meilleure vue d'ensemble et compréhension des confessions, de fractionner la confession « autres » qui contient le plus grand nombre de personnes. Il suggère aussi de peut-être mettre les catholiques chrétiens dans « autres ».

M. Hervé Gullotti, maire, explique que le Contrôle des habitants utilise le système cantonal qui ne reconnaît que trois églises officielles dans le canton de Berne. Elles sont mentionnées dans les statistiques nationales mais pour le reste il n'y a pas de statistiques qui existent.

Page 30, Ressources humaines : M. Vital Gerber, Groupe Débat, se réjouit de trouver un paragraphe consacré à la question de l'égalité car la commune avait signé la charte pour l'égalité salariale il y a de cela quelques années. Il y avait été demandé que cela figure dans le rapport, ce qui est le cas cette année. Il se réjouit également que la Chancellerie prévoie de participer au monitoring proposé par la Confédération concernant les écarts salariaux. Il remercie la Chancellerie municipale pour cet élément.

Pas 37 et 38, Energies et Réseaux : M. Christophe Vienat, PLR, constate que la commune a dû faire des achats auprès du SEF (Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable) en période sèche en 2023. À la fin du paragraphe, il est écrit que c'est pour cette raison que le service a démarré une réflexion pour trouver des alternatives. Quels types de réflexions et d'alternatives ont été évaluées pour améliorer la situation à l'avenir ?

M. Mathieu Chaignat, CM, indique qu'il y a eu un postulat quant à l'élaboration d'un plan de gestion avec des mesures concrètes visant à réduire la consommation d'eau potable par tous les usagers, ainsi qu'un plan d'urgence en cas de pénurie d'eau, qui a donné lieu à des pistes de réflexion. Des nouvelles seront données prochainement au Conseil général. Le plan général d'alimentation en eau sera revu avec l'idée de voir s'il y a possibilité de conserver la source du Moulin-Brûlé. Le plan général d'alimentation en eau ne prévoit plus qu'une alimentation par le Syndicat des Eaux des Franches-Montagnes. Ce sont les grandes pistes de réflexion pour l'instant.

Page 52, Domaines publics – travaux publics : Mme Déborah Kläy, UDC, remarque que beaucoup de tâches régulières sont de plus en plus sous-traitées. Deux employés arrivent à la retraite prochainement, est-ce qu'il y a une réflexion qui est faite sur un éventuel non-remplacement des deux employés ? Ou d'en remplacer qu'un et en contrepartie sous-traiter comme ils le font ? N'y a-t-il pas une balance qui est en train de se déformer ?

M. Pierre Sommer, CM, indique que l'employé qui arrive en retraite au mois d'août/septembre sera remplacé. Une réflexion est en cours pour le deuxième employé.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de voter le rapport en bloc.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités 2023 du Conseil municipal.

II. Projets en cours du Conseil municipal

17. PDCoME

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, prend la parole : « Suite à une décision du CM survenue le 29 juin 2021 (il y a trois ans), la commune de Tramelan ainsi que celles de Tavannes, Valbirse et Saint-Imier, a décidé de se faire accompagner par Jb.B dans l'élaboration d'un plan directeur communal énergie.

Le but de ce plan directeur est de mettre en évidence l'état actuel des émissions nettes au niveau local, de déterminer l'écart qui nous sépare des objectifs de la stratégie 2050 de la Confédération à l'échelle communale et de déterminer les mesures à mettre en œuvre chez nous pour tenter de les atteindre.

De par son caractère contraignant pour les autorités, le rapport complet et les mesures proposées ont été publiés sur notre site internet et font l'objet d'une procédure d'information et de participation de la population.

Une publication concernant cette procédure est passée dans la feuille d'avis N°21 du 31 mai. Les objections ou propositions écrites et motivées peuvent être envoyées à la commune jusqu'au 12 juillet.

Le rapport basé sur des données datant pour la plupart de 2020, permet au lecteur d'obtenir des informations intéressantes sur différents aspects énergétiques au niveau national, cantonal, mais surtout au niveau communal. Des cartes et des graphiques illustrent de manière compréhensible où et comment les différents agents énergétiques sont consommés sur notre commune. Des valeurs d'émission de Co2 ou de consommation d'énergie locales sont comparées à des valeurs régionales, cantonales ou fédérales. Le potentiel de nouvelles ressources et d'économies d'énergie ont également fait l'objet d'études et mis en évidence dans le rapport. Ensuite, cinq objectifs principaux ont été définis :

- Objectif 1: réduire les besoins de chaleur
- Objectif 2: augmenter la couverture des besoins de chaleur par des énergies renouvelables
- Objectif 3: couvrir / maintenir proche de 100% les besoins d'électricité par des énergies renouvelables (déjà atteint aujourd'hui !)
- Objectif 4: augmenter l'efficacité de la mobilité
- Objectif 5: optimiser les infrastructures et bâtiments communaux

Pour augmenter les chances d'atteindre ces objectifs, une trentaine de mesures ont été formulées et présentées dans un des documents en publication. La mise en œuvre de ces mesures sera prise en compte dans l'agenda 2040 de la commune.

Le conseil municipal et les services techniques, avec l'appui de Jb.B. vous renseignent volontiers en cas de questions relatives au PDCoME ».

M. Philippe Wastian, responsable administratif du service des Energies et Réseaux, projette des slides dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

18. Informations

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Pierre Sommer, CM, informe que suite à la motion de M. Gabriel Yoder, PS, une visite de la forêt communale a été organisée. M. Sommer fait part de sa déception envers les membres du Conseil général en raison de leur faible participation à l'évènement mais remercie ceux qui ont pris part à la visite.

III. Divers

19. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

20. Motions – postulats

Le président constate qu'aucune motion ni postulat n'a été déposée.



21. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, et M. Georges Juillard, UDC, présentent l'interpellation intitulé « Etude pour la création d'un service « Que va faire concrètement le Conseil Municipal pour favoriser les PME et l'artisanat local ? » dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Mme Piccand prend la parole : « Nous avons été étonné de constater que rien n'est prévu spécifiquement dans le programme de législature 2023-2026 pour tenter de répondre aux besoins des PME

locales ou régionales. Le soutien aux artisans locaux et aux PME ne semble donc pas être une priorité pour le CM, contrairement à ce qui avait été affirmé en séance du 19 février 2023 quand M. le maire avait déclaré que le CM était « conscient du problème » et que celui-ci serait « pris à bras le corps ». Pourtant, un des objectifs de l'Agenda 2040 est de favoriser l'économie locale et circulaire. Un tissu économique local et varié est d'une importance capitale pour répondre aux besoins de la cité et de ses habitants. Conserver les savoir-faire et la main d'œuvre locale est le meilleur moyen de limiter les besoins en mobilité mais également de garder le maximum de plus-value, tant économique que sociale, pour le village. Tramelan doit conserver des emplois dans un nombre variés de domaines, garantie que tout est sous la main et que chacun trouve un emploi dans un domaine qui lui correspond. Les entreprises locales auront également un rôle important à jouer dans les défis futurs que ce soit en matière de transition énergétique, de services ou de domaines liés à la production alimentaire.

Nous sommes conscients de la difficulté à discuter avec des interlocuteurs qui ne sont pas organisés en faitières, n'ont pas de représentant officiel et dont les intérêts et besoins sont les plus divers et parfois contradictoires. Nous proposerions cependant que le CM réunisse les différents acteurs pour cerner plus exactement leurs demandes et que le CM les soutienne activement dans la recherche de solutions adaptées à leurs besoins et à ceux de la cité.

Cette problématique n'est pas nouvelle et a déjà été soulevée à de nombreuses reprises. Cependant, la récente nomination d'un délégué à l'économie est une opportunité pour le CM de prendre en main ce difficile défi.

Nous demandons donc au CM de bien vouloir nous répondre sur les points suivants :

1. Quelles sont les actions prévues par le CM pour soutenir les artisans et PME locales ?
2. Avec quel calendrier ?
3. Avec quels moyens (humains et financiers) ?



Interpellation de M. Christophe Vienat, PLR, intitulée « Pénurie de médecins généralistes – Quel lobbying peut-on faire ? » : « Selon une étude RTS basée sur le registre des professions médicales de la Confédération datant de décembre 2023*, il s'avère que dans l'arrondissement du Jura bernois, il y a 13.2 généralistes pour 10'000 habitants qui ont une moyenne d'âge de 56 ans. Pour le district des Franches-Montagnes, ces chiffres chutent même 4.8/10'000 hab. quant à l'arrondissement de Bienne, ces chiffres se situent à 13.8/10'000 hab.

La pénurie de médecins généralistes est un problème connu et reconnu, et ceci sur l'ensemble de notre territoire national, voire au-delà de nos frontières.

L'arc jurassien arrive cependant difficilement à attirer ces praticiens, au grand dam de régions peut-être plus dynamiques, telles que l'espace Mitteland pour notre canton, ou encore la Riviera lémanique.

Suite à des constatations personnelles, ainsi que certaines interpellations de citoyens, la question est posée de savoir si notre municipalité n'aurait pas son épingle à tirer du jeu, en faisant certains travaux de lobbying auprès d'universitaires – futurs docteurs, pour les draguer au sein de notre commune ?

Après de plus amples recherches et constatations, il est aussi souvent constaté auprès de médecins dans des communes voisines, que ceux-ci privilégient des soins auprès de leur population locale au détriment de nouveaux arrivants hors-commune.

Par cette interpellation, le PLR-T n'entend pas résoudre un problème endémique national, mais bien d'améliorer la situation locale, afin d'assurer à notre population d'avoir un médecin de premier recours dans sa propre commune ».

22. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

M. Pascal Mercier, PS, souhaite savoir quelle est l'évolution de l'étang de la Marnière ?

M. Christophe Gagnebin, CM, annonce que les nouvelles ne sont pas mauvaises. La fuite a été identifiée et a pu être réparée. Le Conseil municipal espère pouvoir renoncer aux travaux d'envergure annoncés lors de précédentes séances. L'information n'a pas encore été faite en raison de l'évolution météorologique, afin de voir si effectivement le niveau de l'étang se maintient. Actuellement, l'étang a retrouvé son état normal et est plein à ras bord. Il invite le Conseil général à aller constater les travaux de réaménagement des berges qui avaient été consentis par la société de Pêche de la Marnière.

Mme Myriam Tellenbach, PLR, aimerait savoir pourquoi il n'y a plus de candélabre à la Rue Haute ?

M. Mathieu Chaignat, CM, indique que la ligne a été refaite mais ne connaît pas la raison. M. Philippe Wastian, responsable du Service des Energies et Réseaux rebondit sur le sujet et annonce qu'un lampadaire provisoire a disparu et qu'il n'est pas prêt de réapparaître.

M. Georges Juillard, UDC, est inquiet de la chicane posée au côté Est de la Rue du Pont. Cela engendrera des difficultés de manœuvre pour les camions. La route est bien trop étroite et cela n'apportera aucune sécurité car les poids lourds devront empiéter sur l'autre voie.

M. André Ducommun, CM, soulève que les travaux s'effectuent en collaboration avec la commune et l'OPC. C'est sur proposition de l'Office des Ponts et des Chaussées que la route a été rétrécie pour assurer la sécurité piétonnière. Il rappelle que le passage piéton qui se trouvait sur la droite sera supprimé.

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, a une question sur la piscine. Étant donné que la principale zone d'ombre sera inaccessible en raison des risques de chute de branches. Est-ce qu'il y aurait possibilité de mettre des parasols à disposition des usagers ?

M. André Ducommun, CM, informe qu'un projet devrait peut-être passer au Conseil général en fonction du montant de la remise en état de la zone. Il relève que des parasols sont à disposition moyennant un petit prix.

23. Correspondance au Conseil général

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

24. Divers

La prochaine séance est prévue le 30 septembre 2024.

Le Président excuse Mme Karine Voumard, CM, retenue à l'extérieur plus longtemps que prévu.

Le président lève la séance à 21h20.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Sébastien Wyss Lorrie Houlmann

Annexes ment.